

# CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



| OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 22.                  |        |         |                |                |       |
|------------------------------------------------------|--------|---------|----------------|----------------|-------|
| PAR RICHARD PÈRE ET FILS,                            |        |         |                |                |       |
| Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11. |        |         |                |                |       |
| HEURES.                                              | THERM. | HYGROM. | BAROM.         | VENTS.         | CIEL. |
| 6 heures.                                            | d. au  |         | 27 pou.        |                |       |
| du mat.                                              | dessus | deg.    | lig.           |                |       |
|                                                      | de 0.  |         |                |                |       |
| Midi....                                             | 7 d au | 67 deg. | 27 pou.        | Ouest. couvert |       |
|                                                      | dessus |         | 10 lign.       |                |       |
| SOLEIL.                                              |        |         | LUNE.          |                |       |
| Lever.                                               | Midiv. | Couch.  | Phases.        | Age.           |       |
| 6 h.                                                 | 0 h    | 5 h.    |                |                |       |
| 55 n.                                                | 13m.53 | 34 n.   | Premier quart. | 9              |       |

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2<sup>me</sup>.

A Paris, chez M. Lepelletier-Bourgois, officier de correspondance, place de la Bourse, n° 5, au 1<sup>er</sup>, et chez Desbrières aîné, libraire, rue de Gaillon, 13.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;

32 francs pour 6 mois ;

64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 23 février 1839.

## ELECTEURS DU MIDI,

Trois candidats se présentent dans votre collège : M. Martin, M. Sauzet et M. Couderec. M. Martin est le candidat du pouvoir. Il appuiera aveuglément le ministère du 15 avril ; il approuvera par des votes complaisants tous ses actes ; il approuvera, il sacrifiera vos intérêts pour plaire à ses députés courtisans.

Le ministère du 15 avril a soulevé la réprobation générale. Il a violé tous les principes fondamentaux du gouvernement représentatif ; il a soulevé toutes les opinions ; il a sacrifié à la peur de la guerre notre influence extérieure, compromis toutes nos alliances, abandonné Ancône, et laissé sans exécution le traité de la quadruple alliance. En ce moment, il livre la Belgique aux troupes des puissances du Nord ; notre sûreté est compromise, la tranquillité du pays est mise en jeu. Il vante nos succès sur les côtes du Mexique ; l'avenir prouvera avec quelle incroyable incurie cette expédition a été dirigée.

La France voulait la conversion ; il l'a rendue difficile, sinon impossible. La France, entraînée par le mouvement industriel qui agite l'Europe, demandait de grandes lignes de fer ; les projets de lois qu'il a présentés n'étaient pas acceptables. Dans l'Algérie, notre position ne prend pas une assiette meilleure.

Le ministère du 15 avril a assez long-temps dirigé les affaires du pays. Electeurs du midi, voudriez-vous le perpétuer en nommant M. Martin ?

La France a besoin d'ordre, de progrès et de liberté ; le cabinet du 15 avril compromet l'ordre, entrave le progrès, menace la liberté. Le commerce, pour fleurir, demande que le calme renaisse dans les esprits ; par sa présence aux affaires, il compromet la sécurité, ébranle toute confiance.

La dissolution a révélé la gravité de la situation ; on s'est étonné de voir une chambre dissoute avec tant de brutalité, on a reconnu qu'on voulait violenter les majorités, on a su par les débats solennels de l'adresse que la volonté personnelle du roi planait dans les conseils et que la prérogative parlementaire était sérieusement menacée.

Pour mettre un terme aux concessions honteuses que nous faisons aux puissances étrangères, pour entraver la marche envahissante de la couronne, la coalition s'est largement produite ; elle dispute au ministère la victoire électorale.

Nous l'avons suivie dans sa politique, elle persiste encore à s'enfermer dans de nuageuses théories. La couronne la repousse, elle le dit formellement ; la couronne ne veut pas rentrer dans les limites de la constitution, elle le déclare ; mais ce qu'elle n'ose pas avouer, ce que nous déclarons pour elle, c'est qu'elle n'est pas de force à lutter avec le parti de la cour, c'est qu'elle ne peut pas ramener le libre jeu de nos institutions. — Elle est composée d'éléments hétérogènes, et ses principaux chefs n'osent rien fixer pour l'avenir, rien préciser, rien promettre.

Electeurs du midi, qui avez entendu les explications de M. Sauzet, y avez-vous trouvé le germe d'un meilleur avenir ? — En dehors de la critique du ministère du 15 avril, que dit-il ? Pas un mot sur le système à appliquer, si on parvient à le renverser. — M. Sauzet a pourtant le secret de la coalition ; s'il n'est pas un de ses chefs, il marche près d'eux et avec eux ; il doit connaître leurs vues, leurs projets, leurs espérances.

Dans les circonstances graves où nous nous trouvons, les réticences sont dangereuses, les ambiguïtés jettent partout la défiance. — La coalition n'a donc pas force suffisante pour inspirer confiance aux amis de la liberté et de la dignité du pays.

Ces motifs nous ont forcés à la combattre, et par suite à repousser l'élection de M. Sauzet. Les paroles pompeuses peuvent charmer un auditoire ; elles ne sont pas acceptables quand elles ne contiennent pas de réalités.

Les déclarations vagues et diffuses peuvent couvrir de bonnes intentions ; mais de bonnes intentions ne valent pas des engagements précis et sérieux.

M. Sauzet avait de bonnes intentions quand il arriva à la chambre. Il prêchait à tous paix et conciliation, et il accepta la triste mission d'être rapporteur des lois de septembre. Que sont les lois de septembre ? le complément du système d'intimidation.

M. Sauzet avait aussi l'intention d'obtenir l'amnistie. Ministre, il ne l'a pas sérieusement demandée ; il n'en a pas fait une question de portefeuille. Il veut aujourd'hui rendre à la France son importance au dehors, ramener la coalition triomphante, il redeviendra ministre ; mais que deviendront alors ses bonnes intentions ?

L'influence d'une haute volonté, l'atmosphère de la cour produisent de singuliers effets sur des caractères indécis et flottants.

Electeurs du midi, croyez-nous, M. Sauzet ministre n'osera pas se poser en adversaire sérieux des prétentions ultra-monarchiques du parti de la cour.

En nommant M. Martin, vous empirez la situation ; avec M. Sauzet, vous la continuez. Si vous voulez en sortir,

choisissez un député aux résolutions fermes, aux convictions arrêtées, au caractère loyal.

Electeurs du midi, nous vous proposons M. Couderec. Ses titres à votre confiance sont grands, sa vie entière est connue. Vous savez que la députation ne fut pour lui que l'occasion de remplir un devoir civique. Jamais il ne s'en fit un marche-pied pour arriver aux honneurs. Il ne veut devenir ni pair de France, comme M. Martin, ni ministre, comme M. Sauzet.

Electeurs patriotes de toutes les nuances, ralliez-vous franchement à cette candidature ; acceptable pour tous, elle doit être soutenue par tous. Son succès servira la cause que nous défendons.

M. Couderec votera pour toutes les lois qui seront dans l'intérêt national ; il repoussera avec rigidité les mesures rétrogrades, les prétentions de cour, les dépenses fastueuses. Il sera du petit nombre des députés qui, dans leurs actes, ont toujours en vue l'amélioration du sort du peuple.

En d'autres temps, l'éclat des honneurs ne l'a pas touché, et sa conscience n'a jamais eu à lutter avec son intérêt ; il continuera son passé.

Mêlé à toutes les luttes de la Restauration, il fit partie de cette minorité de 1825, si faible au dedans, si redoutable au dehors, qui osa dire : « Nous sommes douze ici, mais nous sommes trente millions au dehors ! »

Cette minorité infatigable rendit dans des temps difficiles des services réels au pays, M. Couderec s'associa à tous ses actes. Juillet 1830 couronna les efforts de l'opposition. Combien se ruèrent alors sur les honneurs, sur les places ! ce fut une véritable curée. Fidèle à ses principes, il ne demanda et ne sollicita ni places ni faveurs. D'autres se font un mérite d'être influents dans les ministères, ne demandent rien pour eux, et se font solliciteurs pour les autres. M. Couderec par système ne demanda pas plus pour ses parents ou ses amis que pour lui. En cela il fit bien. Les ministres n'accordent pas de faveurs sans attendre en échange des complaisances.

Réélu en 1831, il continua à siéger près de Dupont (de l'Eure), de Salverte, vota avec l'opposition puritaine, l'appuya dans toutes les questions d'honneur national et défendit pied à pied nos libertés.

Nous n'avons jamais dissimulé les hésitations de l'opposition puritaine ; avec plus de vigueur, elle eût arrêté le pouvoir dans ses tendances rétrogrades ; avec des principes nettement formulés, elle eût empêché bien des déviations. Elle espéra long-temps ; sa confiance fut grande, trop grande... Les calamités qui depuis 1830 ont pesé sur la France ont dû l'éclairer.

Mais le passé nous échappe, et le présent est là qui nous presse, qui nous déborde, qui nous jette en face d'une situation grave. La guerre est à nos portes, du moins nous en voyons apparaître les symptômes ; l'anarchie est dans les grands corps de l'état, les pouvoirs ne marchent plus avec accord. Cette situation ne peut ni s'éviter, ni se décliner. Soyons donc à elle tout entiers ; cherchons à remédier au présent sans trop regarder en arrière.

Il y a en ce moment deux questions posées au corps électoral, questions fondamentales. Les voici.

La première est de savoir si la prérogative royale, envahissant la prérogative parlementaire, concentrera en elle tous les pouvoirs ; en un mot, si la révolution de juillet sera un effet sans cause, un accident sans résultat.

La seconde, si les cours du Nord dirigeront la politique extérieure de la France. — Il s'agit de savoir aussi si la presse sera rendue à la liberté, le droit d'association reconnu et légalisé ; si nous aurons, oui ou non, une réforme électorale ; si la France conservera l'Algérie ; si nous continuerons à payer douze cents millions d'impôts.

Electeurs du midi, vous êtes investis d'un immense pouvoir. Si vous voulez aggraver la situation actuelle, nommez M. Martin ; en le nommant, vous poussez la France dans des voies périlleuses.

Si vous voulez continuer la situation, nommez M. Sauzet. Mais si vous tenez à faire triompher la volonté nationale, si vous tenez aux conquêtes de nos pères, si la révolution de 1789 vous est précieuse et chère, nommez M. Couderec, car il entrera franchement dans la lutte et combattra pour votre liberté et la dignité de la France. La chambre des députés comptera dans son sein un citoyen digne de représenter la seconde ville de France. — Pour le faire triompher, serrez vos rangs ; le moment est venu pour les patriotes de voter comme un seul homme.

## ELECTIONS. — Collège extra muros.

Une réunion des électeurs du 4<sup>e</sup> arrondissement de Lyon, extra muros, a décidé de porter ses voix sur M. LORTET, propriétaire et médecin à Oullins.

M. LORTET est connu par des opinions indépendantes et un grand savoir consacré au soulagement de l'infortune.

Ce choix réunira, nous n'en doutons pas, tous les hommes amis de leur pays.

## ELECTIONS DE L'ARRONDISSEMENT DE LOUHANS (SAONE-ET-LOIRE).

M. Henri Boutelier, procureur du roi à Mâcon, est le candidat du ministère dans l'arrondissement de Louhans.

M. Boutelier ne parviendra certainement pas à rempla-

cer M. Chapuys-Montlaville, qui, à tant de titres, mérite la confiance des électeurs d'un arrondissement bien connu pour son patriotisme et son dévouement aux idées de liberté et de progrès. Aussi nous abstenons-nous de leur recommander la candidature de M. Montlaville.

Mais quels sont les titres de son concurrent ? nous les chercherions vainement. Il entre dans l'arène politique sous de tristes auspices, car il est sans contredit le candidat du ministère du 15 avril.

Dans une circulaire qu'il vient d'adresser à MM. les électeurs, il parle beaucoup du maintien de la paix. — Nous savons à quel prix le 15 avril la maintient.

Après les solennelles discussions de l'adresse, M. Boutelier n'est pas encore éclairé sur la position qu'il prendra à la chambre. Qu'attend-il donc pour savoir à quel parti il se rattachera ?

Nous avons annoncé, dans un de nos derniers numéros, que le ministère, pour avoir plus de chances de succès, ferait appuyer dans un assez bon nombre de collèges des hommes jusque-là étrangers à la politique, qui se présenteraient comme partisans d'un progrès modéré, et parleraient même de liberté pour déguiser leur ministérialisme. C'est positivement ce que fait M. Boutelier. Les électeurs ne seront pas dupes de ce langage. Ils ne seront même pas fort édifiés de la promesse qu'il leur fait de se démettre, s'il est élu, des fonctions de procureur du roi. Ceci peut cacher quelque piège. Pourquoi, s'il tient si peu à ses fonctions, ne donne-t-il pas tout d'abord sa démission ? Dans sa circulaire électorale il ne prend aucun engagement sérieux, il ne promet rien qui le puisse lier. Il oublie sans doute que, dans les circonstances où nous sommes placés, les hommes qui aspirent à la députation doivent avoir, ou jamais, le courage de leurs opinions.

Allons, M. Boutelier, du courage, dessinez-vous. Vous avez affaire à un honorable concurrent qui se fait chaque année un scrupuleux devoir de rendre compte de ses actes à ses commettants, qui agit au grand jour, dit toute sa pensée, l'explique ; faites comme lui, parlez, déployez votre bannière, et n'attendez pas que tous y voient à travers vos paroles transparentes :

### M. BOUTELIER, CANDIDAT DU MINISTÈRE DU 15 AVRIL.

Vous n'aurez pas pour cela meilleure chance, mais vous aurez au moins le mérite de la franchise.

M. le sous-préfet de Louhans, qui s'intéresse vivement à la candidature de M. le procureur du roi de Mâcon, a convoqué chez lui une réunion électorale ; il n'a pu réunir que 14 électeurs.

Un électeur du département de la Loire nous adresse sur les élections, et en particulier sur deux candidats ministériels de sa localité, des observations que nous croyons utile de reproduire en partie :

Il est glorieux pour un député qui a rempli son devoir avec conscience de venir dans le pays qu'il représente recueillir les témoignages de la satisfaction de ses commettants. Lorsqu'il a montré dans l'exercice de ses fonctions la dignité et l'indépendance qui font le bon et loyal député, on comprend qu'il sollicite le renouvellement du mandat dont il a été honoré une première fois, qu'il a honoré lui-même, et qu'il cherche dans sa réélection la récompense de ses services ; le passé, dans ce cas, devient une garantie pour l'avenir. Mais qu'un député qui n'offre d'autres titres que son dévouement au pouvoir quel qu'il soit, que son servilisme ministériel, ose dans sa tournée électorale solliciter de nouveau les suffrages des hommes qui l'ont trompé par ses promesses et par sa conduite, ce sont là des faits qu'on a peine à concevoir, et qui cependant s'accomplissent aujourd'hui sous nos yeux. Des hommes étrangers à notre pays veulent s'imposer à lui comme représentants et travaillent, aidés par le pouvoir dont ils sont les zélés défenseurs, ce qu'ils appellent insolentement la matière électorale ; ils n'ont d'autres droits que ceux qui résultent d'une position élevée et des emplois qu'ils cumulent, et c'est un moyen qu'ils font valoir auprès des électeurs ; les faveurs personnelles dont ils jouissent doivent être, dans l'occasion, profitables à leurs commettants. Le département de la Loire est aujourd'hui témoin de pareilles scènes électorales. Deux étrangers, fonctionnaires salariés, dont l'un a su réunir dans sa famille à peu près tous les emplois de la hiérarchie postale, sont en ce moment en curée, exploitent notre arrondissement et veulent se mettre encore en concurrence avec des hommes honorables que des titres bien différents recommandent à leurs concitoyens. Espérons que l'amour-propre, le bon sens des électeurs de la Loire feront justice de ces prétentions ; il est bon toutefois, pour l'instruction générale, de signaler en peu de mots les manœuvres de ces députés parasites.

M. Conte, directeur-général des postes, arrive, vient visiter ses commettants, avec lesquels il établit des rapports, lorsqu'il a besoin de leurs votes. Déjà M. Huot son gendre, directeur des postes à Strasbourg, qui a passé, il y a trois jours, à Lyon, précédé de M. Parcaud, inspecteur-général des postes, prépare à son auguste beau-père les honneurs qui lui sont dus pour le récompenser de ses bons sentiments de père de famille. Feurs est considéré sans doute par M. Conte comme un bourg-pourri ; il ne songe plus à se faire porter dans sa patrie, à Altkirk, dans le Haut-Rhin, où il obtint quatre voix aux dernières élections, et ne fut pas traité en enfant gâté du pays.

M. Baude avait espéré ne point rencontrer de concurrent à Roanne, il comptait sur sa réélection dans cette ville ; mais la réception qui lui a été faite à son retour a dû lui apprendre, à lui et à ses partisans intéressés, que la situation a bien changé depuis, et qu'on est décidé à le juger suivant ses œuvres. Les Roannais éclairés enfin, et ramenés par leur ancien député lui-même à des sentiments d'un patriotisme qui les justifie de

l'erreur qu'ils avaient commise, ont jeté les yeux sur l'honorable M. Alcock, conseiller à la cour royale de Lyon, leur compatriote et leur ancien député, qui a accepté la candidature, et sera nommé à une immense majorité.

M. Baude se trouve ainsi écarté sans aucune chance de succès; mais s'il se tient pour battu à Roanne, il pense triompher ailleurs. C'est au collège de Feurs qu'il se présente comme second candidat du ministère, qui semble même pencher pour lui dans cette lutte avec M. Conte. Les services qu'il a rendus à la tribune et qu'il peut rendre encore lui ont valu cette préférence sur son compétiteur. Il faut en vérité que M. Baude ait une singulière idée des électeurs de ce pays. Quoi! il est repoussé par un arrondissement qui ne le juge plus capable de servir et défendre ses intérêts, et il vient se présenter dans le collège le plus voisin, avec les titres d'exclusion qui le font rejeter à Roanne! Mais, électeurs appelés à faire justice de telles manœuvres, nous saurons, par notre choix, montrer à la France que nous n'accordons à personne le droit de disposer de nos votes et de nos consciences. MM. Baude et Conte apprendront que pour représenter notre pays, il ne suffit pas d'être fonctionnaires largement rétribués, et de jouir de la protection et des faveurs ministérielles.

Une réunion d'électeurs patriotes a eu lieu le 13 février à Nantua; elle a formé un comité composé de MM. Lagnette de Mornay, ancien député de l'opposition, président; Bolliet, secrétaire; de Moyria, Passerat, Meynier père, membres.

Ce comité est chargé de se mettre en rapport avec les électeurs des différents cantons. Il a été arrêté qu'une assemblée générale aurait lieu dans la maison Bouvet, rue Royale, le 1er mars prochain, pour délibérer sur la formation du bureau définitif, et fixer le choix du candidat à la députation.

Nous apprenons aujourd'hui que le choix des électeurs s'est porté sur M. Simonet, avocat.

Les étudiants en médecine de Montpellier ont voulu s'associer à la manifestation publique que leurs camarades de Paris ont faite en faveur de la Belgique. Sur 300 étudiants 180 viennent de signer une adresse aux étudiants belges; elle est ainsi conçue: « Frères, les étudiants de Paris nous ont devancés, mais nous pensions comme eux.

« Menacer votre indépendance, c'est menacer votre avenir: votre avenir est le nôtre.

« L'existence de la Belgique doit être sacrifiée à des exigences monarchiques; mais les peuples ont aussi leurs exigences. Nous voulons libres, nous nous voulons libres, et c'est avec confiance que nous attendons l'avenir qui nous est réservé.

« Si, pour assurer cet avenir, il faut des sacrifices, nous sommes prêts. A la première attaque, nous serons avec vous; gardez-nous une place au premier rang.

« Courage, frères! Que les rois de l'Europe nous attaquent, nous répondrons: France et Belgique! Liberté! »

## Paris, 21 février 1839.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

On nous écrit de Blois:

« Nous sommes inondés des sales brochures du ministère. Ici, elles sont à peu près inutiles, car chacun est fixé sur leur valeur; elles ne feront ni dupes ni prosélytes. »

— On nous écrit d'une commune du département de l'Eure:

« Les sept députés du département de l'Eure ont fait partie des 213, et leur réélection est assurée, à moins pourtant que nous n'obtenions mieux, ce qui pourrait fort bien arriver en ce qui concerne MM. Hébert et Leprévost, qui n'ont en aucune façon les sympathies des patriotes.

« Nous avons adopté une mesure qui serait peut-être très-utile si on l'appliquait partout. Le comité électoral d'Evreux a fait insérer dans le *Journal de l'Eure* une adresse aux électeurs pour leur exposer la gravité des circonstances et la nécessité urgente, quelles que soient leurs opinions ou les chances de leur candidat, de se rendre au collège pour y émettre un vote, attendu que de la statistique générale résultera, pour toute la France, l'expression de la volonté du corps électoral dans un sens ou dans l'autre; et comme, dans un pareil moment, l'apathie ou l'indifférence seraient des crimes contre le pays, le comité annonce l'intention de publier, d'après les listes officielles des votants, la liste non moins officielle des non-votants. Un extrait de cette décision va être adressé à tous les électeurs de l'Eure, et des mesures seront prises pour que, dans chaque collège, le bureau se prête à l'exécution de cette salutaire menace. »

La résolution du comité électoral d'Evreux mérite une attention particulière, elle ne saurait être critiquée raisonnablement par aucun parti; son adoption générale agirait puissamment sur les élections, car ce serait le commencement de la responsabilité des électeurs devant le pays.

— M. Parquin, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, membre du conseil-général de la Seine, est décédé hier soir à sept heures, dans sa 53<sup>e</sup> année, des suites d'une longue maladie de poitrine.

Ses obsèques auront lieu demain à l'église St-Roch.

— On écrit de Montpellier que la célèbre faculté de cette ville se coalise pour demander l'abolition de l'impôt de la patente établi sur la profession libérale de la médecine. Le remède de cet abus fiscal étant dans la réforme électorale, de laquelle dépendent toutes les améliorations, il faut espérer que les 20,000 médecins qui exercent en France se porteront du côté des idées qui peuvent affranchir leur art des entraves et des humiliations dont ils se plaignent. C'est le cas de dire: « Médecin, guéris-toi toi-même. »

— La société dite des gens de lettres vient de perdre encore un procès à Rouen; c'est le cinquième ou le sixième qu'elle perd devant les tribunaux ou en cour royale. Pour faire bonne contenance, la société assure qu'elle va refondre ses statuts. C'est fort bien, et nous la jugerons d'après ses nouvelles œuvres; mais quant à présent, à Paris comme dans les départements, on trouve avec raison que la société dite des gens de lettres est une plaisanterie qu'on a infiniment trop prolongée.

— L'instruction de l'affaire du général Brossard n'est pas encore terminée; M. Mévil, chef d'escadron d'état-major, rapporteur, a reçu onze commissions rogatoires, à l'effet d'entendre M. le maréchal Clauzel, le duc de Mor-

temart, le général de Caux, ancien ministre, le duc de Cambran, et plusieurs autres généraux, pairs ou députés.

M. le rapporteur, conformément au décret de 1812 relatif aux citations en justice des grands officiers de l'Empire, devra se rendre au domicile de M. le maréchal Clauzel; les autres témoins seront entendus au greffe du 2<sup>e</sup> conseil de guerre.

— La cour royale de Paris, chambre des mises en accusation, abandonnant sa jurisprudence pour se ranger à celle de la cour de cassation, vient de décider que le meurtre commis en duel constitue un homicide avec préméditation, et que celui qui s'en est rendu coupable doit, ainsi que les témoins qui l'assistaient, être renvoyé devant la cour d'assises.

## NOUVELLES DE BELGIQUE.

(Par voie extraordinaire.)

20 février.

A la fin de la séance du 19 février, le président a mis aux voix le renvoi en sections; toute la chambre s'est levée pour l'affirmative. Il a été convenu que le bureau aurait le pouvoir de convoquer la chambre aussitôt que le rapport sera prêt.

La séance a été levée à quatre heures.

Aujourd'hui la chambre s'est réunie en sections pour examiner les projets de loi présentés par le gouvernement. Le nombre des membres présents s'est élevé à 99. Ainsi il n'y avait que 3 absents. On sait que M. Orentseaux s'est fait excuser pour cause de maladie, et M. Lardinois à cause de la mort de son fils. Nous ignorons le nom du troisième manquant.

Dans la séance d'hier, M. Pollerus a élevé un incident qui peut avoir des suites. Il prétend que la chambre n'est pas compétente pour accepter les 24 articles, qu'il faut une convocation des chambres en nombre double quand il s'agit d'une cession de territoire.

Les nouvelles arrivées aujourd'hui de Belgique ont de la gravité.

L'esprit public, qui s'est déjà manifesté de tant de manières par la voix des chambres, par les adresses des conseils provinciaux et municipaux, par la presse libérale, par la parti catholique, semble se préparer à de nouvelles manifestations. Le gouvernement paraît surpris, ébranlé, embarrassé du rôle qu'il s'est fait lui-même. Suivant les uns, il demandera nettement aux députés l'autorisation d'accepter les 24 articles; suivant les autres, il reculera devant cet aveu éclatant de ses intentions, qui ne sont pourtant plus secrètes. Il se contenterait de présenter un complément au rapport décoloré du ministre des affaires étrangères, et il abandonnerait le reste aux chambres.

En résultat, que fera-t-on? L'événement nous l'apprendra dès demain. Mais on peut apprécier déjà les inextricables difficultés dans lesquelles le cabinet de Bruxelles s'est plongé par sa mauvaise foi et sa faiblesse.

Si, au contraire, dès les premiers jours de la négociation, il se fut montré ferme et décidé; si le roi Léopold, comprenant l'étendue de ses devoirs et la force de sa position, eût nettement fait connaître les nécessités qu'elle lui imposait; s'il eût déclaré à la conférence que ce qu'on exigeait de lui c'était son propre déshonneur, c'était la mort de la nationalité de la garde de laquelle la Belgique l'avait préposé; s'il eût dit qu'il est pour tout peuple une loi suprême, celle de vivre, et que l'existence de la Belgique était impossible aux conditions qu'on lui dictait; que, quant à lui, sa conduite était toute tracée, qu'on ne lui laissait le choix qu'entre une abdication ou un appel aux armes qui pouvait mettre le feu aux quatre coins de l'Europe, nous affirmons que la conférence eût reculé devant cette raison, devant des dangers faciles à compter. Dans l'état actuel des affaires du monde, la force n'est pas au plus puissant, elle est au plus ferme.

Mais d'après sa conduite il devient évident que Léopold se considère moins comme le roi du peuple belge que comme le vice-roi de la conférence de Londres. Il ne s'est donc agi pour lui que de préparer la Belgique à l'obéissance. Cette obéissance, pourtant, ne lui semblait ni dans les intérêts ni dans la volonté de la nation; car, loin d'en exprimer franchement la nécessité, il a recouru, pour l'obtenir, à la dissimulation et à la ruse.

Il est un moyen que les gouvernements paraissent regarder comme infaillible pour entraîner et aveugler les peuples, c'est d'alarmer et de compromettre les intérêts matériels. Aussi, dès que le parti de la résistance prend de la consistance et de la popularité en Belgique, les allures du cabinet de Bruxelles deviennent curieuses à étudier. Il commence par laisser éclater une catastrophe qui jette la perturbation dans toute l'industrie du pays, et qui affecte un grand nombre de fortunes particulières. Si le gouvernement eût voulu accorder à la banque belge, avant l'éclat de sa chute, les secours qu'il ne lui a prêtés qu'ensuite, cet établissement eût été préservé; mais on l'a laissé tomber: première alarme; commencement de crise.

Les effets de cet événement financier étaient évidents, ses conséquences écrites et prévues. Il devait resserrer le crédit, c'est-à-dire il devait porter la gêne dans les industries qui ont besoin des ressources journalières de l'escompte. Le gouvernement belge pouvait, comme nous l'avons fait nous-mêmes en 1830, établir un comptoir provisoire d'escompte, et tout était sauvé. Il pouvait encore accélérer, favoriser la prompte organisation de la banque anglo-belge et lui imposer la condition de fonctionner immédiatement. Il est incontestable que dès lors la Belgique n'eût pas été affligée de ces désastres commerciaux qu'on doit attribuer non au défaut de valeurs, mais au défaut d'écus, c'est-à-dire au défaut d'escompte. Ressources administratives, ressources de l'association, le ministère n'avait que le choix des moyens. Il n'a su que rejeter ceux qu'on lui présentait.

La crise commerciale ne pouvait que s'aggraver par les suites de cette indifférence, et c'est ce qui est arrivé; mais à mesure qu'on voyait les malheurs privés et industriels se développer, on voyait aussi s'opérer simultanément le changement de front de la politique gouvernementale. Chaque faillite est devenue, sous la plume de ses écrivains, un argument en faveur des concessions, et c'est ainsi qu'on a pensé conduire la Belgique de la persévérance et du courage à l'obéissance et à l'humiliation.

Maintenant que ceux qui liront cet exposé regardent autour d'eux, et qu'ils disent s'il ne se passe pas quelque chose d'approchant dans un autre pays qu'ils connaissent fort bien.

Quoi qu'il en soit, et quoi qu'il arrive, Léopold ne tardera pas à s'apercevoir que la franchise n'est pas seulement la plus honorable habileté d'un souverain, qu'elle en est aussi la plus sûre. Quel que soit le succès des menées qu'on lui a suggérées, nous craignons bien pour lui qu'il n'y ait compromis dès à présent son honneur et dans un prochain avenir sa couronne, délaissée d'un côté par son peuple mécontent, menacée de l'autre par les agressions systématiques de son rival, protégé de la conférence.

(Courrier.)

— Nous lisons dans une lettre de Bruxelles du 17 février: Les circonstances sont graves, et l'on a raison de concevoir

quelques inquiétudes. On paraît craindre pour ce soir des manifestations qui pourraient donner lieu à une collision entre les patriotes et les troupes, si l'autorité voulait empêcher la réunion de quelques milliers d'individus qui doit avoir lieu à huit heures sur la place des Martyrs. (On appelle ainsi la place où ont été enterrées les victimes de 1830.) On assure que la garde civique sera chargée du service; il y a dans ses rangs un grand nombre d'hommes entièrement contraires à l'acceptation des 24 articles. On dit que, si le gouvernement propose demain une résolution en faveur de l'acceptation, les députés du Luxembourg ont l'intention de se réunir pour proclamer l'indépendance de cette province, et à l'instant même des proclamations partiront pour Arlon où sera institué un gouvernement provisoire. Les drapeaux belge et français seront arborés sur tous les clochers des villages, et l'on organisera immédiatement les corps de volontaires qui doivent combattre les troupes de la confédération ou de la Prusse chargées de l'exécution du traité désastreux. Voici le texte d'une protestation de la garde nationale de Liège dont une députation vient d'arriver à Bruxelles:

Liège, 17 février 1839.

A MM. les président et membres de la chambre des représentants.

Messieurs,

Les soussignés, officiers des quatre bataillons du premier ban de la garde civique de Liège, considérant que la Belgique, en souscrivant en 1839 à un traité dans lequel il n'est pas tenu compte du vœu de la population, méconnaît le principe de son existence et l'intérêt bien entendu des états de l'Europe occidentale;

Considérant que les Belges, d'ailleurs, manqueraient à l'honneur en abandonnant les Belges leurs compatriotes, leurs frères;

Attendu que la garde civique est spécialement chargée de veiller au maintien de l'intégrité du territoire (décret du 30 décembre 1830, article 1<sup>er</sup>);

Déclarent protester par la présente contre tout morcellement du Luxembourg et du Limbourg, contre tout acte contraire au droit de ces deux provinces à rester belges.

Les chefs de la garde civique liégeoise osent croire que la présente protestation n'est pas sans quelque valeur.

Fait en la réunion des officiers des quatre bataillons du premier ban de la garde civique liégeoise, le 17 février 1839.

(Suivent les signatures.)

— Des protestations de même nature se préparent dans toutes les grandes villes qui jusqu'ici s'étaient montrées indifférentes.

Hier, les fabricants et négociants de la ville de Gand avaient été convoqués pour rédiger une adresse aux chambres, afin de les supplier d'approuver le traité; mais après une discussion animée, une adresse tout opposée a été adoptée.

Les étudiants viennent de faire une nouvelle adresse au roi pour demander l'autorisation et le concours du gouvernement pour la formation d'un corps de chasseurs-éclaireurs qui, au moment du danger, volerait au secours de la patrie.

Toutes les troupes de la garnison sont consignées; il est à désirer qu'elles ne quittent pas leurs casernes; un conflit pourrait s'engager, si l'on voulait s'opposer à la manifestation patriotique qui doit avoir lieu ce soir.

Quant à l'issue des délibérations de la chambre dans sa séance de demain, elle ne saurait être douteuse. Un certain nombre de membres qui, dans des idées d'indépendance et d'honneur, auraient refusé leur approbation au traité, le ratifieront en considération des intérêts matériels; mais on ne saurait se dissimuler que la position du roi Léopold est critique.

Bruxelles, 19 février.

Une foule immense encomrait hier la place des Martyrs; le peuple chantait à tue-tête la *Branbançonne*, la *Marseillaise* et la *Luxembourgeoise*, aux cris mille fois répétés: « A bas les 24 articles! point de morcellement! Vivent les Limbourgeois et les Luxembourgeois! » De nombreux attroupements se sont portés ensuite par les principales rues vers la place de la Monnaie, la Grande-Place et la place Royale, en chantant des airs nationaux. Plusieurs proclamations ont été distribuées au peuple, et quelques arrestations ont eu lieu.

Partout l'autorité avait déployé de grandes forces militaires. La nuit s'est passée tranquillement.

Le *Moniteur* de ce matin contient un arrêté royal qui accepte la démission de M. le comte de Mérode, en sa double qualité de ministre d'état et de ministre *ad interim* des finances. Il ne reste maintenant que trois ministres en place: MM. de Theux, Willmar et Nothomb.

Dès le matin, une partie de la garnison occupait les abords du palais de la Nation, où doit avoir lieu la communication politique du gouvernement, relative à la résolution de la conférence de Londres; le reste de la garnison est consigné dans les casernes; la cavalerie et l'artillerie ont solé les chevaux.

A deux heures, les portes des Etats-Généraux sont ouvertes; une foule immense se précipite dans les tribunes publiques et réservées; à deux heures un quart les députés arrivent en foule; des conversations animées s'engagent dans toutes les parties de la salle. A deux heures et demie, le président occupe le fauteuil et fait procéder à l'appel nominal. A deux heures trois quarts, M. le ministre des affaires étrangères monte à la tribune, et, au milieu du plus profond silence, il lit un rapport dont nous donnerons plus bas l'analyse.

Les dernières paroles du rapport ont été accueillies par quelques exclamations de l'intérieur de l'assemblée: « C'est une lâcheté! c'est une honte! c'est une infamie! » Sur la proposition du président de renvoyer le projet de loi à l'examen des sections, M. Dumortier, prenant la parole, a apostrophé les ministres avec violence, en rejetant tout le danger de la position actuelle sur leur impéritie, en leur contestant le droit, ainsi qu'à la chambre, de consentir à aucune cession de territoire; en leur reprochant d'avoir trompé la nation par les mots de *persévérance* et *courage* qu'elle avait pris au sérieux. Son apostrophe, interrompue par l'émotion, a été reçue par les braves de la chambre et du public.

M. Pirson, le membre le plus âgé de la chambre, a pris ensuite la parole. Pour vous faire juger du sens de son discours, en voici le début:

« La trahison de Judas a été précédée de la cène, que présidait N. S. Jésus-Christ, adoré par nous tous... Hier, à la cour, il y a eu grand dîner; aujourd'hui la trahison; bientôt le prix en sera payé sans doute. »

En traitant de lâches les trois ministres restés aux affaires, il a demandé les causes de la retraite des deux autres et les motifs pour lesquels des successeurs ne leur avaient pas été donnés.

M. Gendebien, sans approuver la violence des expressions de M. Pirson, a insisté pour obtenir les explications demandées.

M. Ernst, ancien ministre de la justice, invité par la chambre à s'expliquer de suite, bien qu'il pensât qu'il serait plus opportun de le faire dans la discussion, a déclaré que lorsque les propositions finales de la conférence avaient été transmises au gouvernement, M. d'Huart et lui avaient pensé que le ministère devait à l'instant même se tracer un système franc, net et déci-



viron 100,000 liv. st. (2,500,000 fr.). On pourrait croire que la malveillance plutôt qu'un accident a amené une terrible conflagration. Le feu a éclaté simultanément dans cinq ou six endroits, et plusieurs exécutions à la corde ont suivi ce désastre. Le grand conseil s'est assemblé deux fois, et il a paru un firman qui défend de parler en public de cet incendie dont l'origine reste couverte d'un voile épais.

» Néanmoins, le gouvernement ne laisse pas distraire son attention de plusieurs points importants. On recrute 25,000 hommes pour la marine, et 40,000 pour l'armée de terre. On dit que ces forces prendront part, au printemps prochain, à une expédition contre Méhémet-Ali. »

**PRUSSE. — BERLIN, 11 février.** — Le bruit s'est répandu aujourd'hui que la Prusse avait été définitivement chargée de l'exécution du dernier protocole de la conférence, dans le cas où la Belgique opposerait une résistance quelconque. Dans ce cas, le 8<sup>e</sup> corps d'armée se mettrait en marche; le 7<sup>e</sup> se rendrait dans les garnisons du Rhin, et le 4<sup>e</sup> s'avancerait jusqu'à Munster. Toutefois, personne ici ne croit sérieusement à la guerre.

(Gazette de Leipzig du 15 février.)

**BERLIN, 13 février.** — Le prince Guillaume est parti cette nuit pour le Rhin, à l'effet d'inspecter les troupes, et ce voyage a produit dans les circonstances actuelles une impression assez vive sur ceux qui croient qu'une guerre est inévitable. Toute-

fois ces craintes sont évidemment exagérées, car notre garnison elle-même ne se mettra en mouvement que dans le cas où certaines éventualités se réaliseraient.

(Gazette universelle de Leipzig du 16 février.)

— Il y a quelques jours, le télégraphe a transmis aux autorités de Coblenz l'ordre de mettre sur le pied de guerre la 16<sup>e</sup> division dont le quartier-général est à Trèves. On évalue à 25,000 hommes le corps d'observation qui se formera à la frontière.

(Correspondant de Hambourg.)

**Du Rhin, 14 février.** — Les 38<sup>e</sup> et 40<sup>e</sup> régiments ont reçu l'ordre de se tenir prêts à partir d'un moment à l'autre pour la frontière de Belgique.

(Journal allemand de Francfort du 17 février.)

#### DÉCÈS DU 17 AU 19 FÉVRIER.

Claudine Renaud, femme Rudegoz, 63 ans, rentière, rue Gentil, 11. — Pierrette Chazet, veuve Dechalle, 84 ans, ancienne femme de ménage, rue Grôlée, 23. — Benoit Saunier, fils des défunts, 71 ans, courtier-épiciier, célibataire, rue St-Jean, 17. — Marie-Josephe Pausset, femme Doc, 65 ans, rentière, rue Vaubecour, 24. — Louise Dalbeigne, femme Hermil, 29 ans, épicière, rue des Prêtres, 5. — Jean Delachenal, fils des défunts, 88 ans, rentier, célibataire, rue Sala, 11. — Morand de Joffrey, fille de Jean-Jacques-Aimé, 14 ans; le père ancien procureur-général à Regny (Loire), morte hôtel des Ambassadeurs. — Antoine Gauthier, fils de Gaspard, 29 ans, me-

nuisier, célibataire, rue de la Liberté, 10. — Jeanne Chantrion, femme Calombet, 32 ans, fabricant d'étoffes, rue Neyret, 19. — Sébastienne Barbier, fille de François, 9 ans; le père charpentier, quai du Dauphin, 7. — Michel Bony, 83 ans, ancien charpentier, rue des Farges, 28. — Marie Masard, fille des défunts, 57 ans, garde-malade, célibataire, grande rue Mercière, 13.

Hôpitaux, 26. — Enfants au-dessous de 7 ans, 4.

**Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIER.**

La vogue immense dont jouit depuis un grand nombre d'années la PATE DE REGNAULD AÎNÉ, pharmacien, rue Caumartin, 45, à Paris, est fondée sur ses succès constatés pour la guérison des rhumes, catarrhes, coqueluches, asthmes, enrouements et affections de poitrine.

(Voir aux annonces de notre numéro du 23 février.)

#### BOURSE DE PARIS DU 21 FÉVRIER.

|                                | 110 95 | 110 10 | 110 95 | 110 95 |
|--------------------------------|--------|--------|--------|--------|
| Cinq pour cent . . . . .       | 110 95 | 110 10 | 110 95 | 110 95 |
| Quatre pour cent . . . . .     | 102 50 |        |        |        |
| Trois pour cent . . . . .      | 78 75  | 78 75  | 78 75  | 78 75  |
| Rentes de Naples . . . . .     | 99 10  | 99 10  | 99 10  | 99 10  |
| Actions de la banque . . . . . | "      |        |        |        |
| Quatre canaux . . . . .        | "      |        |        |        |

## Feuille d'Annonces.

### LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ET MÉDICALE

**De Ch. SAVY jeune,**

QUAI DES CÉLESTINS, n° 49.

**COUPES ET VUES POUR SERVIR À L'EXPLICATION DES PHÉNOMÈNES GÉOLOGIQUES**, par H.-T. de La Bèche, de la Société géologique de Londres; avec un texte traduit de l'anglais par H. de Collegno, professeur de géologie à la Faculté des lettres de Bordeaux. — 1 fort vol. in-4<sup>o</sup>, orné de 40 planches coloriées. — Paris et Lyon, 1839. — Prix, cartonné: 20 fr.

Ouvrage faisant suite au *Manuel du Géologue*. (2079)

#### ANNONCES JUDICIAIRES.

(1284) Lundi vingt-cinq février mil huit cent trente-neuf, à dix heures du matin, sur la place Louis XVI, aux Brotteaux, ville de la Guillotière, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en tables, chaises, commodes, placards, poêle en fonte, échelle, pétrière, batterie de cuisine, etc.

DEMARÉ.

#### ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

##### (1750) VENTE VOLONTAIRE

D'un terrain de la contenance de 127,000 pieds carrés, situé à Vaise, entre le marché aux bestiaux et la place de la Pyramide, et entre la route de la Bourgogne et la route du Bourbonnais. Ce terrain peut facilement se diviser en ouvrant deux rues qui communiqueraient d'une route à l'autre. Il y a trois maisons qui dépendent de la propriété. On accordera toute facilité pour le paiement.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Nérard, fleuriste, route du Bourbonnais, n° 27, et à M<sup>e</sup> Darmès, notaire à Lyon, quai de Bondy, n° 165, dépositaire du plan.

(6315) A VENDRE, pour cause de mauvaise santé. — Ancien fonds d'herboristerie et d'épicerie, bien situé et très-achalandé.

S'adresser à M<sup>e</sup> Chastel, notaire.

### VENTE VOLONTAIRE

EN TOTALITÉ OU PAR LOTS,

## D'UNE BELLE PROPRIÉTÉ

DITE DU BOCCAGE,

Située à Combe-Blanche, commune de la Guillotière, à trois minutes de la maison dite des Hirondelles, et de la station des Omnibus.

Le dimanche 24 février 1839, et jours suivants, il sera procédé, sur les lieux et dans les bâtiments de la propriété, à la vente en totalité ou par lots de cette même propriété, cultivée et répartie en jardins, pépinières, vignes, luzernière, bois anglais et allées d'arbres, le tout clos de murs et bien arrosé.

La division par lots offrira aux amateurs des maisons de campagne dans un beau site et parfaitement planté, et aux jardiniers des fonds d'une culture riche et facile.

Des facilités pour le paiement des prix seront accordées aux acquéreurs, qui trouveront toute sécurité et garantie chez les vendeurs.

Pour de plus amples renseignements et pour traiter avant les jours ci-dessus indiqués, s'adresser à MM. Gabriel Perrin et C<sup>e</sup>, rue de la Monnaie, n° 16, et, en cas d'absence, à M<sup>e</sup> Morand, notaire, rue de la Gerbe, n° 14. (1758)

#### ANNONCES DIVERSES.

(6346) A LOUER de suite. — Appartements de trois, quatre et six pièces agencées, avec la jouissance d'un jardin ayant salle d'ombrage avec une vue superbe, situés à la station des voitures de St-Clair, près de la chapelle de ce nom. S'adresser à M. Chaufourier, faubourg St-Clair.

##### (2070) AVIS MÉDICAL IMPORTANT.

De tous les dépuratifs préconisés en France, le sirop composé de salsepareille, dit de Cuisinier, est le remède authentiquement approuvé par une nombreuses commission médicale pour la complète guérison des maladies secrètes et des maladies provenant d'un sang échauffé.

Se vend par flacon de 5 fr., avec un prospectus, à la pharmacie de M. Macors, rue Saint-Jean, n° 30, à Lyon.

(8083) A VENDRE pour cause de mauvaise santé. — Un ancien fonds de liquoriste bien situé. On offre de mettre au fait de la partie la personne qui y serait étrangère. S'adresser à M. Pascal, bottier, rue St-Dominique.

(6341) A VENDRE, pour cause de cessation de commerce. — Un fonds de café situé aux Brotteaux. S'adresser à M. Souchard, coiffeur, place du Plâtre.

(6320) A CÉDER de suite. — Une fabrique de bleu d'indigo en pleine activité, avec toutes facilités pour les paiements. S'adresser, pour les renseignements, à MM. J. Gaillard et C<sup>e</sup>, quai St-Clair, n° 17.

(8080) A VENDRE. — Un mécanisme allant continuellement, sans aucune dépense par jour que l'usure des bois et des métaux, etc., qui le composent. S'adresser chez M. Laurencin, cordonnier, rue Plat-d'Argent, n° 19. On reçoit les lettres affranchies.

(6329) Le sieur DUVERNEY, traiteur, ci-devant rue Lafont, successeur de M. Philibert, actuellement place des Carmes, n° 12, au 1<sup>er</sup>, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de s'agrandir d'une vaste salle fraîchement décorée, parquetée, propice aux repas de corps, noces et soirées. Il traite toujours de la même manière que dans la rue Lafont.

(40028) A VENDRE. — Deux propriétés à Écully et à Charbonnières, composées de maisons bourgeoises meublées, salle d'ombrage, granges, cours, écuries, celliers, serres, puits, boutasses, et 4 à 5 bichérées en jardin, terres et vignes.

— Fonds de mercerie avantageusement connu.

S'adresser à M. Cornaton, descente du Pont-de-Pierre, n° 2, au 1<sup>er</sup>, à Lyon.

(6350) A VENDRE. — Une maison bourgeoise et six bichérées attenantes, située à St-Genis-Laval. S'adresser, pour les renseignements, chez M. Seguin, fabricant d'aiguilles, rue St-Marcel, 33.

(6348) On désire un apprenti pour la cuisine. S'adresser à l'hôtel de l'Europe.

(6349) Un sac à ouvrage en perles, garni d'un fermoir en argent, a été perdu mercredi soir, à huit heures, de la rue du Garet au quai de la Baleine. Le remettre au portier du n° 3 de la rue du Garet. Il y aura récompense.

#### AVIS.

### ATELIERS DE CONSTRUCTIONS DE MACHINES ET CHAUDIÈRES A VAPEUR,

CHAUSSÉE PERRACHE.

Il importe aux intérêts et à la réputation du sieur Diot que le public sache que ces ateliers lui appartiennent et qu'il ne sont point, comme on le croit généralement, la propriété de M. C. Perret.

Le sieur Diot travaille à son compte depuis environ cinq ans; il tient à loyer, de M. C. Perret, les bâtiments y compris une forge et ses accessoires, deux étaux et un tour muni de ses accessoires, deux bascules à percer fer et bois, et tout le reste est à M. Diot.

Dans l'espace de cinq années, 65 machines de toutes forces sont sorties de ses ateliers, et sont la meilleure preuve que le sieur Diot puisse donner de l'exactitude avec laquelle il a rempli les engagements qu'il avait contractés avec les personnes qui l'ont honoré de leur confiance. Le sieur Diot construit également les bateaux à vapeur, soit en tôle ou en bois, et garantit la vitesse; il traite de gré à gré.

Les personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance le trouveront dans ses ateliers, chaussée Perrache, tous les jours, depuis dix heures du matin jusqu'à midi.

(8089)

#### MALADIES SECRÈTES ET FLEURS BLANCHES,

RÉCENTES, ANCIENNES ET RÉPUTÉES INCURABLES,

Guéries sans rechute, d'un à cinq jours, par la méthode sûre et facile du docteur Thivaud, de Montpellier. — Un flacon suffit pour la guérison de l'écoulement le plus ancien. — Dépôt seul, chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, n° 12, à Lyon. (2066)

(6351) A LOUER de suite. — Un appartement et un vaste hangar, situés à Vassieu, au-delà de St-Clair. S'adresser à M<sup>me</sup> Brun, cours d'Herbouville, n° 9.

### COMPAGNIE

### ASSURANCES GÉNÉRALES

## SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les assurances sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie: le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 ans; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n° 1. (901)

(2071) Remède découvert nouvellement, nommé BAUME COLONIAL, contre les rhumatismes, sciaticques et paralysies, en dépôt à Lyon, chez M. Macors, pharmacien, rue Saint-Jean, n° 30. Ses vertus sont bonnes pour les douleurs de quelque nature qu'elles soient. Sa propriété s'étend aussi aux migraines, aux surdités et douleurs d'oreilles; il est parfait pour les coupures et les écorchures. On délivre gratis un imprimé à ceux qui désirent prendre lecture des nombreuses guérisons obtenues au moyen de ce baume.

Le prix du flacon est de 32 sous. — Les quatre flacons, 6 fr.

## GUÉRISON

DES

## Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxus ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officielles,

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

**Prix: 5 fr. 1/4 de pinte.**

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n° 23, à Lyon. (2031)

## Maladies Secrètes

ET DE LA PEAU.

### SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie du virus dartreux et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix: 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. (2025)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLÈRE, 1.